

Lubrizol coupable!

Etat complice

Collectif Unitaire Lubrizol

Vérité Justice

Plus jamais ça!

1 an après, on n'oublie pas !

MANIFESTATION

Samedi 26 septembre 13h30

Rendez-vous devant :

LUBRIZOL (quai de France)

Jeudi 26 septembre 2019, les habitants de Rouen et de son agglomération se réveillaient sous un immense panache de fumée issu de l'incendie de l'usine LUBRIZOL. Dans la nuit, plus de 9 000 tonnes de produits dangereux et deux toitures en amiante-ciment brûlent dans l'incendie de l'usine Lubrizol et des entrepôts de Normandie logistique. C'est une pollution sans précédent : les sols, les berges et la Seine sont touchés, le nuage de fumée avec ses composantes toxiques et cancérigènes, dont des fibres d'amiante, a survolé l'agglomération de Rouen et des centaines de communes jusqu'au Nord de la Belgique.

Dès le début de cette catastrophe, le préfet DURAND et le Ministre de l'intérieur CASTANER ont minimisé son ampleur et le danger pesant sur la population et les travailleurs exposés. Ils ont pris des mesures qui banalisent l'événement et laissent la « vie normale » se poursuivre (alerte tardive et partielle, maintien de l'ensemble de l'activité économique, fermeture à minima d'une partie des établissements scolaires...) en contradiction avec le principe de précaution. Le préfet n'a même pas respecté les consignes minimales préconisées par la plaquette intitulée « *Bons réflexes en cas d'alerte industrielle* », éditée par la préfecture (!) et l'Union des Industries de la Chimie (UIC). Le rapport du Sénat ne dit pas autre chose en indiquant « *la communication de crise des services de l'État a montré ses limites par son incapacité à informer le public de façon claire, prescriptive et pédagogique.* »

La mise en examen de la société LUBRIZOL pour « *déversement de substances nuisibles* » et pour des manquements dans l'exploitation de son site ayant porté une « *atteinte grave* » à l'environnement et à la santé, indique que des infractions graves pourraient avoir été commises. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les causes et le lieu de départ de l'incendie. Les révélations dans la presse sur le fait que les enquêteurs privilégieraient un départ de feu d'un vestiaire vétuste de Normandie Logistique n'enlève rien à la responsabilité de Lubrizol qui devait protéger ses propres installations vis-à-vis d'un départ de feu à l'extérieur.

1 an après l'incendie, les raisons de manifester restent nombreuses !

Dès le lendemain de l'incendie, un large collectif unitaire voyait le jour, regroupant notamment organisations syndicales de salariés, d'avocats, de paysans, de défense de l'environnement, de victimes de l'incendie ainsi que des partis politiques de gauche pour obtenir Vérité et Justice. La mobilisation massive de la population et des travailleurs lors des manifestations des 1^{er}, 8, 12, 26 octobre et 26 novembre a permis d'obtenir quelques avancées mais nous sommes bien loin d'avoir obtenu satisfaction sur nos revendications.

Réunion publique d'information sous chapiteau

Vendredi 25 septembre 2020 de 18 à 20h

A la Friche Lucien, place Carnot, ROUEN

Nous exigeons la transparence complète de la part de l'Etat, de LUBRIZOL et de Normandie Logistique !

Dès les premières heures de l'incendie, nous dénonçons le manque de transparence du préfet et des Ministres. Ainsi la présence de toitures amiantées parties en fumées était cachée à la population jusqu'à sa divulgation par nos soins. De la même manière, pas un mot du Préfet sur le fait que de nombreuses substances cancérigènes n'ont pas été recherchées dans les fumées !

Répondant à la colère de la population et des salariés exposés et à la demande légitime de transparence, le Préfet et les Ministres finiront par mettre en place un comité dit du DIALOGUE et de la TRANSPARENCE, instance qui s'est réuni de nombreuses fois depuis l'incendie sans apporter pour autant la transparence nécessaire.

Outre le fait que le préfet DURAND ait refusé la présence d'un représentant de notre collectif unitaire comme celle du représentant choisi par la CGT, nous constatons que seules les enquêtes indépendantes des organisations du collectif unitaire et de la presse ont permis à ce jour d'avancer quelque peu sur la transparence.

Pas un mot du Préfet sur l'étude menée par le club maintenance de la chambre de commerce et d'industrie démontrant les carences en termes de sécurité dans l'industrie¹.

Pas un mot des représentants de la préfecture et de la DREAL sur l'évènement d'un bac de stockage d'une centaine de tonnes de produits chimiques survenus le 22 janvier suite à une suppression et un dysfonctionnement des organes de sécurité². Ces mêmes représentants ont même le toupet d'affirmer le 28 janvier à la présidence du tribunal administratif de Rouen qu'il n'y a eu aucun incident sur le site depuis la reprise partielle d'activité du 13 décembre 2019.



Mais la palme de la non transparence revient bien évidemment à la direction de LUBRIZOL qui a tenté de cacher l'existence du rapport de visite de son assureur, la société FM Global, qui avait décrit le scénario catastrophe depuis 2008 et préconisé des modifications importantes du dispositif anti-incendie³

Dans ces conditions, permettre le redémarrage de l'activité, comme l'a fait le préfet, alors que l'ensemble des garanties n'ont pas été apportées en terme de sécurité apparait comme une décision irresponsable.

1 an après l'incendie, la transparence complète est loin d'être au rendez-vous !

Si nous connaissons les familles de produits qui sont partis en fumées, nous restons en attente de :

- la composition exacte des produits, ce qui passe par la levée du secret de fabrication,
- des modes opératoires des prélèvements (justification du choix des appareils, choix des polluants, périmètre...) correspondant aux résultats d'analyses publiés,
- de toutes les notes internes entre les différents services de l'État (DREAL, inspection du travail, DIRECCTE, SDIS, ARS, ANSES...) à destination des Ministères Santé, Intérieur, Travail, Écologie, 1^{er} Ministre... et de la Préfecture de Région ainsi que les notes produites par les scientifiques soi-disant consultés,
- de tous les documents détenus par les services de contrôle de l'État (DREAL, Inspection du travail, ASN...) concernant les entreprises LUBRIZOL et Normandie Logistique en matière de santé au travail et d'environnement, dont la liste des incidents, des manquements, des infractions constatées depuis le nuage de Mercaptan en 2013.

Nous exigeons l'organisation d'un débat public en présence des représentants de l'ANSES, de l'INERIS et des experts du gouvernement concernant les risques pour la santé et l'environnement !

Après avoir trainé, voilà que la préfecture inonde son site internet de résultats sur l'air, l'eau, les sols en indiquant à chaque fois la même phrase « *tous les résultats d'analyses effectués jusqu'alors sont soit conformes aux seuils, s'il n'y a pas de seuils, au bruit de fond* ».

Ce qui nous manque, c'est une analyse d'ensemble concernant les risques cumulés liés aux différentes expositions dont le benzène, le plomb, les HAP, les dioxines, les furanes, l'amiante... vis-à-vis d'un probable « effet cocktail ». Alors que les différents ministres de la Santé répètent en boucle que ceux qui fument, boivent et mangent gras ont un risque accru de maladies, ce risque d'interférence disparaît comme par magie lorsqu'on évoque LUBRIZOL. Dans la vraie vie, les salariés comme les riverains ont été poly-exposés, raisons pour laquelle nous exigeons la mise en œuvre d'un débat public contradictoire entre des représentants de l'ANSES, de l'INERIS, des autres experts que le gouvernement dit avoir consultés et des « experts » citoyens. Pour sa part la commission d'enquête du Sénat pointe « *une lacune*

¹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/10/22/lubrizol-des-2010-une-etude-sur-la-securite-pointait-les-lacunes-alarmanes-des-sous-traitants_6016389_3244.html

² <https://www.lepoulpe.info/lubrizol-apres-le-redemarrage-partiel-un-nouvel-incident-dexploitation-sur-le-site/>

³ <https://www.mediapart.fr/journal/france/280120/lubrizol-depuis-2008-son-assureur-signalait-des-defaillances-incendie?onglet=full>

importante de la surveillance environnementale... dioxines, furanes et PCB » et dans la prise en compte des risques amiante et effets cocktails notamment.

Nous exigeons le recensement des populations exposées et un réel suivi médical et environnemental à long terme !

Dès les premières heures qui ont suivi l'incendie, nous avons exigé un recensement des travailleurs et des populations exposées aux différentes formes de pollution vis-à-vis du risque de pathologies futures. Il apparaît désormais que même pour ceux qui ont été le plus exposés, pompiers et policiers notamment, les analyses effectuées ont été insuffisantes notamment vis-à-vis des marqueurs biologiques.

Après avoir refusé la réalisation d'analyses qui étaient pourtant indispensables, l'ex-Ministre de la Santé, Agnes BUZIN a indiqué que les résultats d'analyses qui ont révélé des taux d'éthylbenzène et de xylène plus élevés après l'incendie qu'avant dans le lait maternel de neuf femmes allaitantes sont « impossibles à interpréter, car les effectifs et le nombre de prélèvements par femme sont trop limités »⁴.... Si la Ministre de la Santé avait fait le taf, on n'en serait pas là !

En absence de recensement des populations exposées, en absence de registre des maladies dont les cancers... le lien entre l'incendie et de possibles pathologies futures risquent d'être quasi impossible à établir. Le gouvernement reprend ici à son compte un vieux principe du patronat, à savoir ne pas laisser de traces écrites des expositions !

Le rapport du Sénat recommande une surveillance, avec analyses médicales, pour tous ceux intervenus sur l'incendie et la mise en place de deux registres de morbidité, l'un relatif aux cancers généraux et l'autre aux malformations congénitales.

Une première enquête de santé a été réalisée par l'association Rouen Respire. Elle a montré que l'incendie avait déjà eu des conséquences médicales (anxiété, symptômes physiques, aggravation de pathologies chroniques), qu'un recours au soin avait souvent été nécessaire et que les citoyens ne se sentent toujours pas protégés vis à vis du risque industriel (<https://www.rouenrespire.fr/enquete-sante/>)

Nous exigeons la mise en œuvre intégrale du principe « pollueurs-payeurs » !

Tous les ministres qui sont passés à Rouen ont déclaré que LUBRIZOL devrait prendre en charge l'ensemble des coûts liés à l'incendie. 1 an après, le compte n'y est pas ! Les agriculteurs, les entreprises et les collectivités qui ont accepté l'offre d'indemnisation de LUBRIZOL ont dû renoncer à leur droit d'agir en justice. Dans certains cas il s'avère que les montants d'indemnisation maximum proposés par LUBRIZOL sont très insuffisants pour couvrir les coûts réels de dépollution et de décontamination. Mais comme les conventions sont secrètes, difficile de chiffrer précisément le manque à gagner. C'est sans compter sur les millions d'euros de dégrèvement d'impôts financés par les citoyens qui ne sont pas responsables de la pollution des terres.

Il n'y a pas besoin de chercher beaucoup pour se rendre compte que les sols, les champs, les forêts n'ont pas été dépollués. Concernant l'amiante, la préfecture s'interroge tout juste du nombre exact de mètres carrés qui ont brûlé, de la quantité d'amiante partie en fumée et de la quantité récupérée par la société mandatée par Lubrizol !

- LUBRIZOL n'a pas payé un centime pour les 1760 salariés victimes du chômage partiel qui ont subi des pertes substantielles de rémunération malgré les aides de l'Etat via nos impôts. LUBRIZOL ne débloque pas les fonds nécessaires pour le maintien de l'ensemble des emplois et certaines entreprises sous-traitantes ont déjà licencié alors que d'autres s'apprentent à le faire.
- LUBRIZOL n'a pas payé un centime pour les soins de ceux qui ont été malades (nausées, vomissements, malaises, anxiété...), les arrêts maladies étant financés par nos cotisations sociales !
- LUBRIZOL n'a pas payé un centime pour la dépollution des logements, des jardins des riverains (sauf amiante). Bref, on est très loin du principe du pollueur-payeur alors que la multinationale qui est la propriété de Warren BUFFET en a largement les moyens !

Nous exigeons la mise en œuvre de mesures contraignantes vis-à-vis des industriels afin qu'ils arrêtent de jouer avec notre santé !

- 1 an après l'incendie, rien n'a vraiment changé au sein des sites industriels, de la chimie, du pétrole ou du nucléaire. A défaut d'un renforcement massif des contrôles, d'un durcissement de la réglementation, de l'annonce de la fin de la complaisance avec les industriels qui mettent nos vies en danger, ceux-ci ont continué après le 26 septembre 2019 à mener les mêmes politiques basées sur la recherche maximum du profit et par conséquent sur la limitation des investissements notamment en termes de sécurité. Incendie qui a touché la plus grande raffinerie de France, TOTAL à Gonfreville l'Orcher, le 14 décembre, explosion d'un bac à Lubrizol

⁴ https://actu.fr/normandie/rouen_76540/hydrocarbures-dans-lait-maternel-nouvelles-analyses-montrent-pic-apres-lubrizol_30970661.html



Rouen en janvier, incendie sur le site Framatome à Rugles en février, explosion à Saipol Grand-Couronne en mars, fuite d'ammoniac fin mai chez Yara à Gonfreville l'Orcher, incendie au SMEDAR (Seveso seuil bas) en juin, le second en deux ans dans la même zone.... **Les risques majeurs sont bien présents mais le gouvernement ne fait rien !**

Lors de sa venue à Rouen le 30 octobre dernier, le président MACRON a affirmé qu'il n'y avait pas eu de défaillance de l'Etat malgré le fait que l'usine Lubrizol, classée SEVESO seuil Haut, a bénéficié d'une extension de stockage sans que le préfet n'exige une nouvelle évaluation environnementale, profitant d'un assouplissement inadmissible de la législation sur l'exploitation et le stockage des produits hautement toxiques. Comment expliquer à ce jour que l'Etat n'ait pas anticipé correctement le risque d'incendie malgré les 38 contrôles de la DREAL sur le site en quelques années ? Comment expliquer que la préfecture ait inscrit dans le PPRT Lubrizol (Plan de Prévention des Risques Technologiques) que le risque d'un incendie était « *au maximum une fois tous les 10 000 ans* » ?

Comment expliquer les nouvelles mesures annoncées par la Ministre Elisabeth Borne, à savoir une augmentation de 50% des contrôles et une modification de la réglementation, notamment sur les études de danger, si l'Etat a tout bien fait jusque-là ? Dans le même temps, la Ministre de la Justice Nicole Belloubet veut faire adopter dans la loi « *nouvelle justice pour l'environnement* » une procédure de transaction sous contrôle judiciaire, qui vise surtout à éviter aux industriels tout procès pénal public en contrepartie d'une amende qui s'apparente en réalité à l'achat d'un droit à polluer. Par ailleurs, nous exigeons l'abandon du projet de loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique) qui vise à donner une traduction législative aux propositions du député Kasbarian, sorti trois jours avant l'incendie et proposant de simplifier la réglementation à la demande des industriels.

Nous ne sommes pas dupes, la politique de déréglementation, de destructions des services publics, d'une justice clémente avec les industriels, cette politique des gouvernements successifs, ont réuni les conditions d'une telle catastrophe. L'Etat a failli dans sa mission de protection des travailleurs, des riverains et de la population. Nous exigeons un renforcement massif des moyens humains et juridiques ainsi que la pleine indépendance des corps de contrôle de l'Etat dont l'inspection du travail et le service des installations classées des DREAL, la poursuite systématiques des infractions constatées et une tolérance zéro vis-à-vis de la délinquance en col blanc, l'interdiction de la sous-traitance dans les sites industriels.

La mobilisation collective a permis de faire avancer la transparence et la vérité. Amplifions la mobilisation pour que l'ensemble de nos exigences soit satisfait.
Nous ne lâcherons pas, nous ne tournerons pas la page

Exigeons :

- **La transparence complète et la publication par la préfecture, la Dreal, LUBRIZOL et Normandie Logistique de tous les documents en lien avec l'incendie,**
- **Un débat public avec les représentants de l'ANSES, de l'INERIS, les experts du gouvernement concernant les risques pour la santé et l'environnement,**
- **Le recensement des populations exposées et un réel suivi médical à long terme,**
- **La prise en charge par LUBRIZOL selon le principe « *pollueurs-payeurs* » de tous les coûts directs et indirects dont les analyses, les actions de dépollutions, restaurations des sols et des végétaux, l'expertise indépendante, les frais de justice, le chômage partiel, les pertes d'exploitation des paysans, les frais médicaux et les arrêts de travail,**
- **La mise en œuvre de mesures contraignantes vis-à-vis des industriels et des sanctions pénales exemplaires afin qu'ils arrêtent de jouer avec notre santé et celle des travailleurs-euses des usines à risque.**
- **Des mesures immédiates pour empêcher les odeurs et nous protéger du risque amiante.**

Contact : verite.justice.lubrizol@protonmail.com

Le collectif unitaire regroupe : La CGT – Solidaires - FSU- Confédération paysanne - Syndicat des avocats de France -collectif LUBRIZOL – Association des sinistrés de Lubrizol - Union des Victimes de Lubrizol -collectif "Lubrizol et à Bray" - Association de promotion et de défense de 5 Communes du plateau de Buchy - Gilets Jaunes Rouen - Front Social - France Nature Environnement Normandie- Générations Futures - Citoyens pour le climat - Bouillons Terres d'Avenir – Greenpeace Rouen – Stop EPR – Les amis de la nature de Rouen – Les amis de la confédération paysanne - Association Henri PEZERAT - l'Addeva Rouen Métropole- Syndicat de la Médecine Générale - ATTAC - Alternatiba (coalition climat) – Grands-Parents pour le Climat - LDH - CREAL 76 –ASTI Pt Quevilly- ADEVA 76 - ANDEVA – PCF- LFI – PG – POI - EELV- GDS - SAGV- CAGV – Génération.s - GR- UCL- ENSEMBLE - NPA.